



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie
Lille

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Nord

éducation
nationale

Mesdames et Messieurs les Instituteurs et Professeurs des écoles
de l'Académie de Lille

S/c de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
(pour information des personnels du 1er degré)

S/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale

Lille, le 30 Septembre 2014

Objet : cumul d'activités des personnels enseignants du 1er degré public

Références :

- Loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique
- Décret n°2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires et agents non titulaires de droit public, modifié par le décret n°2011-82 du 20 janvier 2011
- Circulaire ministérielle n°2157 du 11 mars 2008

La présente circulaire a pour objet de vous communiquer les règles relatives au traitement des demandes de cumul d'activités des instituteurs et professeurs des écoles de l'Académie pour l'année 2014/2015 ainsi que leurs modalités de transmission, l'ensemble des demandes étant instruit à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Nord.

1 - Rappel des règles de gestion des demandes de cumul d'activités

L'article 25-I de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations du fonctionnaire dispose que les fonctionnaires et les agents non titulaires de droit public consacrent l'intégralité de leur activité professionnelle aux tâches qui leur sont confiées.

Toutefois, dans les conditions prévues par le décret n°2007-658 du 2 mai 2007 modifié, ils peuvent être autorisés par leur administration employeur, à titre accessoire, à exercer sous certaines conditions, une ou plusieurs activités lucratives ou non, auprès d'une personne ou d'un organisme public ou privé, dès lors que cette ou ces activités ne portent pas atteinte au fonctionnement normal, à l'indépendance et à la neutralité du service public.

Les personnels souhaitant exercer une activité complémentaire de quelque nature que ce soit (activité publique ou privée) doivent au préalable obtenir obligatoirement une autorisation écrite de la part de leur administration.

Le cumul d'activités effectué sans demande d'autorisation préalable est susceptible d'exposer le fonctionnaire à des sanctions disciplinaires.

La demande de cumul doit notamment indiquer l'identité de l'employeur ou la nature de l'organisme pour le compte duquel s'exerce l'activité envisagée, la nature, la durée, la périodicité et les conditions de sa rémunération.

L'activité envisagée s'exerce en dehors des heures normalement dévolues au service et ne peut donner lieu à un aménagement du temps de service. Afin d'apprécier la régularité de la demande de cumul au regard de cet impératif, je vous demande de renseigner les emplois du temps de vos activités principales et accessoires dans la rubrique idoine.

Division des Personnels
Enseignants du 1^{er} degré public

Bureau des Positions Statutaires et
des Modalités de Service

Service académique mutualisé
Gestion des cumuls d'activités

Dossier suivi par
Nathalie HECQUET

Téléphone
03 20 62 30 14
Télécopie
03 20 62 32 05
Courriel
dpeia59.bps@ac-lille.fr

1, rue Claude Bernard
59033 Lille cedex



Tout changement dans les conditions d'exercice ou de rémunération est assimilé à l'exercice d'une nouvelle activité, nécessitant une nouvelle demande d'autorisation.

2 - Dispositions relatives à l'exercice d'activités privées ou publiques par des fonctionnaires ayant cessé temporairement ou définitivement leurs fonctions.

Conformément au décret 2007-611 du 26 avril 2007, le fonctionnaire cessant temporairement ou définitivement ses fonctions (position de disponibilité, de détachement, de mise à disposition, de congé sans rémunération ou qui quitte la fonction publique quels qu'en soient les motifs) qui veut exercer une activité privée ou publique est tenu d'en informer son administration par écrit un mois avant le début de l'activité.

Tout nouveau changement d'activité pendant un délai de 3 ans à compter de la cessation de fonctions est porté par l'agent à la connaissance de son administration (se reporter à la notice relative à l'exercice d'activités professionnelles par les agents ayant cessé temporairement ou définitivement leurs fonctions).

3 - Modalités de transmission des demandes

Les personnels enseignants qui souhaitent exercer une activité accessoire à leur emploi public doivent formuler une demande d'autorisation de cumul d'activités pour chaque année scolaire à l'aide du formulaire type (Annexe 1).

Les enseignants qui, en complément de leur emploi public, souhaitent créer ou reprendre une entreprise, doivent présenter une déclaration mentionnant l'objet social et la forme juridique de l'entreprise en utilisant un formulaire spécifique (Annexe 2). Les demandes de création ou de reprise d'entreprise sont ensuite soumises à l'avis de la commission de déontologie de la Fonction Publique préalablement à toute décision.

Les demandes doivent être transmises par la voie hiérarchique (après avis et visa de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de circonscription) à :

**Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Nord
Division des Personnels Enseignants du premier degré Public (DPEP)
Bureau des Positions Statutaires et des Modalités de Service (BPS)
1, rue Claude Bernard, 59033 LILLE CEDEX**

Afin d'améliorer l'instruction des dossiers, je vous demande d'adresser les formulaires de cumul d'activités et les demandes de création ou reprise d'entreprise respectivement dans les délais d'un mois et de quatre mois avant le début de l'activité envisagée.

Toute demande non transmise par voie hiérarchique sera automatiquement rejetée. Les dossiers devront en outre comporter les documents nécessaires à l'instruction de la demande.

Après examen de la compatibilité de la demande avec la réglementation en vigueur et l'intérêt du service public, la décision de l'administration vous sera notifiée par courrier.

Une copie de cette décision sera également adressée, pour information, à la circonscription de rattachement.

Pour le Recteur, et par délégation,
le Directeur Académique des services
de l'Éducation nationale,
Directeur des services départementaux
de l'Éducation nationale du Nord

Christian WASSENBERG

ANNEXE 1

DEMANDE D'AUTORISATION DE CUMUL D'ACTIVITES A TITRE ACCESSOIRE
AGENTS A TEMPS COMPLET OU A TEMPS PARTIEL
ANNEE SCOLAIRE 2014-2015

- Décret n° 2007- 658 du 2 mai 2007 -

NOM - PRENOM :
 GRADE :
 TELEPHONE :
 ADRESSE ELECTRONIQUE (obligatoire) : @ac-lille.fr
 ETABLISSEMENT SCOLAIRE (nom et adresse) :
 CIRCONSCRIPTION :

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE PRINCIPALE EXERCEE

Fonctions exercées :
 Emploi du temps (à compléter obligatoirement) :

	MATIN		APRES-MIDI	
	Début	Fin	Début	Fin
LUNDI	H	H	H	H
MARDI	H	H	H	H
MERCREDI	H	H	H	H
JEUDI	H	H	H	H
VENDREDI	H	H	H	H
SAMEDI	H	H	H	H

Exercez-vous ces fonctions : A temps complet A temps partiel (indiquer la quotité :)

PROJET DE CUMUL AVEC UNE ACTIVITE ACCESSOIRE EXERCEE AU PROFIT D'UN AUTRE EMPLOYEUR

1) Description de l'activité envisagée

A) Informations sur l'organisme employeur secondaire

- Identité, nature et secteur d'activité de l'organisme pour le compte duquel s'exerce l'activité accessoire (indiquer également les coordonnées de l'organisme) :

B) Informations sur l'activité accessoire

- Nature de l'activité accessoire :

- Durée totale :

- Emploi du temps (à compléter obligatoirement) :

	MATIN		APRES-MIDI	
	Début	Fin	Début	Fin
LUNDI	H	H	H	H
MARDI	H	H	H	H
MERCREDI	H	H	H	H
JEUDI	H	H	H	H
VENDREDI	H	H	H	H
SAMEDI	H	H	H	H

- Conditions de rémunération de l'activité :
.....

- Conditions particulières de réalisation de l'activité (déplacements, variation saisonnière de l'activité...):
.....

Exercez-vous déjà une ou plusieurs activité(s) accessoire(s) ? Oui Non

En cas de réponse positive, veuillez décrire précisément ces activités (caractère public ou privé, durée, périodicité et horaires approximatifs, etc.)
.....
.....

Informations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de l'administration :
.....
.....

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) (NOM PRENOM).....

Souhaitant cumuler mon activité principale avec une activité privée accessoire pour le compte de (nom de l'entreprise ou de l'organisme).....

Déclare sur l'honneur ne pas être chargé(e), dans le cadre de mon activité principale, de la surveillance ou de l'administration de cette entreprise ou de cet organisme, au sens de l'article L.432-12 du code pénal.

Fait à, le.....

Signature :

2) Avis du supérieur hiérarchique

Rappel : L'avis du supérieur hiérarchique doit porter sur la compatibilité de l'exercice concomitant des fonctions principales d'enseignant avec l'activité accessoire. La demande fait ensuite l'objet d'un examen au regard des dispositions réglementaires en vigueur.

Avis du supérieur hiérarchique sur la demande de cumul
.....
.....

Date Signature (identité, grade et fonctions du responsable) :

Important : en cas de changement substantiel dans les conditions d'exercice ou de rémunération de l'activité faisant l'objet de cette demande d'autorisation, il sera considéré que vous exercez une nouvelle activité, et vous devrez formuler une nouvelle demande d'autorisation.

L'autorisation que vous sollicitez n'est pas définitive. L'autorité dont vous relevez peut s'opposer à tout moment à la poursuite d'une activité qui a été autorisée, si l'intérêt du service le justifie, les informations sur le fondement desquelles l'autorisation a été donnée apparaissent erronées, l'activité autorisée perd son caractère accessoire.

La demande d'autorisation de cumul doit être transmise au minimum un mois avant le début de l'activité envisagée.

ANNEXE 2

DECLARATION DE CREATION OU DE REPRISE D'ENTREPRISE DANS LE CADRE D'UN CUMUL
(loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 modifiée ; décret n° 2007-658 du 2 mai 2007)

En remplissant ce formulaire, merci de bien vouloir expliciter au moins une fois les sigles que vous employez le cas échéant.

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

.....

.....

TELEPHONE :

ADRESSE ELECTRONIQUE :

I - Quelle est votre situation actuelle vis-à-vis de l'administration ? (*)

Vous êtes agent :

titulaire

stagiaire

(*) cochez la case correspondante

Demandez-vous l'autorisation d'exercer vos fonctions à temps partiel, et si oui, selon quelle quotité ?

.....

II - Vos fonctions dans l'administration

Quelles sont les missions que vous exercez en qualité d'enseignant ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Téléphone :

.....

Adresse électronique :

.....

Secteur et branche d'activités de l'entreprise :

.....
.....
.....

Forme de l'entreprise :

.....
.....

(joindre les statuts ou les projets de statuts de l'entreprise)

– Le cas échéant, quels sont la nature et le montant des subventions publiques dont cette entreprise bénéficie ?

.....
.....

– Quelle sera votre fonction ou votre activité (description détaillée) ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

- A quelle date est-il prévu que vous commenciez à exercer cette activité ?

...../...../.....

IV - Déclaration sur l'honneur

NB : cette déclaration signifie que vous n'avez pas pour mission, en tant qu'agent public, de surveiller ou d'administrer l'entreprise que vous créez ou que vous reprenez (par exemple, vous n'exercez aucun contrôle fiscal sur cette entreprise, vous ne lui délivrez pas d'agrément ou de subvention...).

Je soussigné(e) (NOM-PRENOM)

déclare sur l'honneur ne pas être chargé(e), dans le cadre de mon emploi public, de la surveillance ou de l'administration de cette entreprise, au sens de l'article L. 432-12 du code pénal.

Fait à, **le**

Signature :



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie
Lille

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Nord
éducation
nationale

NOTICE RELATIVE A L'EXERCICE D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES PAR LES AGENTS AYANT CESSÉ TEMPORAIREMENT OU DÉFINITIVEMENT LEURS FONCTIONS

Références réglementaires :

- loi du 29 janvier 1993 article 87 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques
- décret n°2007-611 du 26 avril 2007 relatif à l'exercice d'activités privées par des fonctionnaires ou agents non titulaires ayant cessé temporairement ou définitivement leurs fonctions et à la commission de déontologie
- circulaire FP n°1504 du 11 février 1983 relative à l'exercice d'une activité rémunérée pendant une disponibilité pour raisons familiales ou un congé postnatal.

Le fonctionnaire qui cesse temporairement ou définitivement ses fonctions peut exercer une activité professionnelle (privée ou publique) sous certaines conditions. Il devra compléter le formulaire de déclaration ci-joint et le renvoyer à l'adresse suivante :

**Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Nord
Division des Personnels Enseignants du premier degré Public (DPEP)
Bureau des Positions Statutaires et des Modalités de Service (BPS)
1, rue Claude Bernard, 59033 LILLE CEDEX**

Division des Personnels
Enseignants du 1^{er} degré public

Bureau des Positions Statutaires et
des Modalités de Service

Service académique mutualisé
Gestion des cumuls d'activités

Dossier suivi par
Nathalie HECQUET

Téléphone
03 20 62 30 14

Télécopie
03 20 62 32 05

Courriel
dpeia59.bps@ac-lille.fr

1, rue Claude Bernard
59033 Lille cedex

1-Exercice d'une activité privée par les agents ayant cessé temporairement ou définitivement leurs fonctions :

Conformément au décret n°2007-611 du 26 avril 2007, le fonctionnaire qui envisage d'exercer une activité privée doit, au préalable, en informer son administration, dans un délai d'un mois avant le début de l'activité envisagée.

Sont concernés les agents placés en :

- disponibilité
- détachement
- hors cadre
- mise à disposition
- exclusion temporaire de fonctions
- cessation définitive de fonctions (quels qu'en soient les motifs : départ à la retraite, démission, licenciement, révocation).

L'article 1er du décret n°2007-611 du 26 avril 2007 énumère les activités qui ne sont pas compatibles avec l'exercice des fonctions précédentes :

► (article 1er I-A du décret n°2007-611)

-interdiction notamment pour le fonctionnaire de travailler dans une entreprise privée lorsqu'il a été, au cours des 3 dernières années précédant sa cessation de fonctions chargé :

- de surveiller ou de contrôler cette entreprise
- de conclure un contrat de toute nature avec cette entreprise ou de formuler des avis sur de tels contrats.
- de proposer des décisions relatives à des opérations effectuées par cette entreprise ou de formuler un avis sur de telles décisions.



► (article 1er I-B du décret n° 2007-611)

-sont interdites également les activités lucratives, salariées ou non, dans un organisme ou une entreprise privée*, ainsi que les activités libérales qui, par leur nature ou leurs conditions d'exercice et eu égard aux fonctions précédemment exercées par l'intéressé, compromettraient le fonctionnement normal du service, ou mettraient en cause l'indépendance ou la neutralité du service auquel il appartenait, ou porterait atteinte à la dignité des anciennes fonctions exercées par l'agent.

** est assimilée à une entreprise privée une entreprise publique exerçant son activité dans un secteur concurrentiel opérant conformément aux règles de droit privé.*

Ces interdictions s'appliquent pour une durée de 3 ans à compter de la cessation des fonctions.

La compatibilité des activités envisagées avec les précédentes fonctions est examinée par une commission de déontologie.

La saisine de la commission, par l'administration, est obligatoire si les fonctions exercées entrent dans le champ de l'article 1er I-A du décret n°2007-611 ou facultative si l'activité envisagée pourrait porter atteinte à la dignité des fonctions exercées précédemment (article 1er I-B du décret n°2007-611).

2-Exercice d'une activité publique par les agents ayant cessé temporairement leurs fonctions

En vertu d'une jurisprudence constante un fonctionnaire ne peut pas, sauf dispositions expresses, être recruté en qualité d'agent contractuel dans sa propre administration (conseil d'Etat, du 23 février 1966, n°64259 et cour administrative d'appel de Lyon, 20 décembre 1989, n°89LY00486). Cependant, il a été jugé qu'il n'était pas porté atteinte à ce principe lorsque des personnels enseignants titulaires de l'Etat sont recrutés en qualité de professeurs contractuels d'un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, puisque ces deux catégories n'appartiennent pas à la même administration (Conseil d'Etat, SNEP, 13 novembre 1981).

En revanche, ils ne peuvent être recrutés par un service de gestion de personnel relevant du Ministère de l'Education nationale (Rectorat, DASEN, même s'ils ne sont pas situés dans le département d'origine de l'enseignant). Cette interdiction s'applique également aux contrats proposés par les établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat.

**FORMULAIRE DE DECLARATION D'EXERCICE D'UNE ACTIVITE
PROFESSIONNELLE POUR LES AGENTS AYANT CESSÉ TEMPORAIREMENT OU
DEFINITIVEMENT LEURS FONCTIONS**

DEPARTEMENT D'ORIGINE : NORD PAS DE CALAIS (1)

NOM : PRENOM :

Date de naissance : .../.../.....

Adresse :

Tel : Mail :

1-SITUATION ACTUELLE VIS A VIS DE L'ADMINISTRATION :

Vous demandez à être :

- placé en disponibilité
- placé en détachement
- mis à disposition
- placé en congé sans rémunération

Vous êtes déjà :

- en disponibilité
- en détachement
- mis à disposition
- en congé sans rémunération

depuis quelle date ? .../.../...

Vous êtes exclu temporairement de vos fonctions

depuis quelle date ?.../.../...

Vous allez cesser définitivement vos fonctions

Vous avez déjà définitivement cessé vos fonctions

depuis quelle date ?.../.../...

2-NATURE DE L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE ENVISAGEE :

Activité dans le secteur privée ou dans le secteur public concurrentiel* Activité publique

Nom ou raison sociale de l'activité :

Adresse :

Tél : Mail :

Nature juridique de l'activité (activité salariée, libérale...) :

(joindre les statuts de l'entreprise, de l'organisme ou de la profession considérée s'il s'agit d'une profession réglementée)

Fonction ou activité exercée (description détaillée) :

(joindre le cas échéant une copie du contrat de travail ou de la promesse d'embauche)

Date de début de l'activité : .../.../...

*Au cours des trois années précédant le début de l'activité privée que vous envisagez quels ont été vos fonctions dans l'administration ? (préciser notamment les activités ou secteurs professionnels dont vous avez le contrôle ou la surveillance) :

(1) cocher la case correspondante

3-DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) (**NOM PRENOM**) :.....

atteste sur l'honneur avoir pris connaissance des informations figurant sur la notice relative à l'exercice d'une activité professionnelle (1)

et souhaitant exercer une activité privée pour le compte de l'entreprise ou de l'organisme (2):.....

déclare sur l'honneur :

ne pas avoir été chargé dans le cadre des fonctions que j'ai effectivement exercées, de la surveillance ou du contrôle (financier, technique ou administratif) de cette entreprise ou d'une entreprise du même groupe au sens de l'article 1er I-A du décret n°2007-611 du 26 avril 2007)

ne pas avoir été chargé, dans le cadre des fonctions que j'ai effectivement exercées, de conclure des contrats de toute nature avec l'une de ces entreprises ou de formuler un avis sur de tels contrats

ne pas avoir été chargé de proposer directement à l'autorité compétente des décisions relatives à des opérations réalisées par l'une de ces entreprises ou de formuler un avis sur de telles décisions.

m'engage à avertir l'administration en cas de changement dans l'activité exercée.

(1) Le fait pour l'agent de continuer à exercer une activité qui aurait été considérée par la commission de déontologie comme incompatible est passible des sanctions disciplinaires de droit commun pour les agents n'ayant pas rompu tout lien avec l'administration ou de retenues sur pension pour les agents ayant rompu tout lien avec l'administration

(2) indiquer le nom de l'entreprise ou organisme

Fait à : le.....

Signature :